

Quiberon, le 28 février 2014

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2014.

DESTINATAIRES

M. BELZ, Maire		
M. LE GOFF, Adjoint au maire		
M. LE ROUX,	«	
Mme CLARISSE,	«	
M. CHELIN,	«	
Mme LE REUN,	«	M. MARCHETTI
Mme FOLGOAS,	«	
M. PICARD,	«	Aérodrome
Mme GONTARD,	«	Communication
M. LE MELEDO, Conseiller Municipal délégué	«	Comptabilité
M. BUISSON, Conseiller Municipal		Criée
Mme MASSE,	«	
Mme THOME,	«	Jeunesse
M. CAYET,	«	Médiathèque
Mme LE TALLEC,	«	Ressources Humaines
M. EVANNO,	«	Pôle Multi-accueil
M. HILLIET,	«	Pôle Population
Mme CORVESTES,	«	Pôle social
M. BOUTAUD,	«	Police municipale
Mme BOSSARD,	«	Secrétariat
M. LE FUR,	«	Services techniques
Mme LE POUPON,	«	Urbanisme
Mme DELAUNAY,	«	
Mme LE HYARIC,	«	
Mme POUILLET	«	Dossier
M. CAPPE,	«	affichage

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 28 février 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le 28 février 2014, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur BELZ, Maire.

Étaient présents : M. BELZ, M. LE GOFF, M. LE ROUX, Mme CLARISSE, M. CHELIN, Mme FOLGOAS, M. PICARD, Mme GONTARD, maires-adjoints, M. LE MELEDO, conseiller délégué, M. BUISSON, Mme THOME, Mme LE TALLEC, M. HILLIET, Mme CORVESTE, M. BOUTAUD, Mme BOSSARD, M. LE FUR, Mmes LE POUPON, POUILLET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Mme LE REUN par Mme GONTARD. M. CAYET par M. LE MELEDO. M. CAPPE par M. LE FUR. Mme LE HYARIC par M. BELZ. M. EVANNO par M. PICARD. Mme DELAUNAY par Mme POUILLET

Excusée : Mme MASSE

Absent : Néant

Mme POUILLET est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2014 est adopté à l'unanimité.

M. LE GOFF propose avant toute chose de passer directement aux points 2 et 3.

2°) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 AU SIVU CENTRE DE SECOURS

Considérant que la participation de la Ville de Quiberon nécessaire au financement du SIVU Centre de Secours s'élève à 319 296,00 €, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention de ce montant.

Cette somme serait inscrite au budget primitif 2014 à l'article 657358.

Adopté à l'unanimité.

3°) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 AU CCAS

Considérant que la participation de la Ville de Quiberon nécessaire au financement du Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 163 000,00 €, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention de ce montant.

Cette somme serait inscrite au budget primitif 2014 à l'article 657362.

Adopté à l'unanimité.

M. LE GOFF explique que compte tenu des élections toutes proches, il est proposé un budget d'attente afin que la nouvelle équipe à venir puisse ensuite pleinement établir ses choix.

1°) PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014

Il invite le Conseil municipal à se munir du document portant budget primitif 2014 distribué en commission finances.

Il aborde la p.2 du document qu'il décrit tant en chapitres qu'en articles. Idem pour la p.3 et suivantes (dépenses d'investissement), p.4 et suivantes (recettes d'investissement).

Il insiste sur les mouvements entre sections. Il évoque le FCTVA qui prend de l'importance, de l'affectation du résultat qui s'élève à 6 300 000 € et l'absence d'emprunt.

Il poursuit avec la p.7 (dépenses de fonctionnement) puis p.8 (dépenses de personnel).

Il aborde la p.10 (recettes de fonctionnement) et commente l'article 7088 ainsi que l'article 7322 dotation de solidarité communautaire (2 948 000 €).

Il est procédé au vote.

24 pour, 1 vote contre (M. HILLIET)

M. LE GOFF : « On peut savoir pourquoi tu votes contre Bernard ? »

M. HILLIET : « Je souhaite que l'on ne fasse pas d'investissement pour l'oeuvre d'art et que l'on réserve cette somme aux associations »

M. LE GOFF : « Tu n'as rien contre l'art ? »

M. BELZ : « Nous ne faisons que suivre notre programme une oeuvre d'art par an, c'est dans la continuité depuis le début du mandat. »

M. LE ROUX : « Cette politique d'installer l'art dans les espaces publics, cela

participe à l'attractivité de la ville, cela éveille la curiosité, cela intrigue, cela met l'art à la portée de tous. Je ne vois pas pourquoi on ne continuerait pas cette politique. Refuser un budget complet pour 6 000 € c'est un peu léger. »

M. HILLIET : « 15 000 € c'est 15 000 € Moi j'ai décidé que cette somme je souhaitais l'allouer au monde associatif pour qu'il ait un support et un accompagnement plus fort. »

Mme CLARISSE : « Mais c'est déjà le cas ».

M. LE GOFF : « Je te signale que l'on fait travailler un artiste quiberonnais »

M. LE ROUX : « Je ne vois pas le lien entre le financement d'une œuvre d'art et les associations. Surtout que la Commune de QUIBERON aide déjà largement ses associations, plus de 182 000 € en 2013 c'est une somme conséquente. On a toujours accompagné les associations. D'un point de vue juridique d'ailleurs je vois mal comment on pourrait les aider au-delà de ce qu'elles réclament pour leur projet, ce serait par ailleurs du gaspillage d'argent public. Et puis l'aide de la commune ne se limite pas aux sommes versées, il y a les salles, l'aide des services techniques et la construction d'un local pour elles »

M. HILLIET : « Je ne veux pas gaspiller d'argent public mais les soutenir plus dans leurs projets. »

Mme CLARISSE : « Mais on leur donne déjà ce qu'elles réclament »

M. LE GOFF : « On a compris qu'en cas de succès, avec toi, les subventions vont augmenter. »

M. LE ROUX : « On ne rase pas gratis parce que les élections approchent »

M. BELZ : « On parle de 15 000 € sur un budget de plus de 21 000 000 € ».

M. HILLIET : « On leur donne en proportion moins que ce que fait la ville de Vannes. Sur un autre sujet, je ne comprends pas les travaux qui sont faits derrière l'hôtel de Ville. C'est passé en Conseil municipal ? »

M. BELZ : « L'ensemble des travaux est passé au conseil avec le budget. Comment veux tu qu'on fasse des travaux sans budget »

M. LE ROUX : « Mais au final quel intérêt à ce débat ? Qu'est ce qui est important, c'est d'avoir une possibilité supplémentaire de stationnement en centre ville, c'est un élément supplémentaire d'attractivité. »

M. HILLIET : « Ce parking ne me convient pas. »

M. LE ROUX : « Pourtant c'est une bonne chose »

M. LE GOFF présente ensuite dans le détail le budget des campings (p.14 et suivantes)

Adopté à l'unanimité.

Puis il présente le budget de l'aérodrome.

M. BELZ : « Les investissements sont lourds pour ce budget mais il faudra

continuer à les mener à terme ».

Adopté à l'unanimité.

M. LE GOFF poursuit avec les budgets du parking du sémaphore, du port de pêche, des mouillages et de la zone artisanale.

Tous Adoptés à l'unanimité.

M. LE GOFF souligne que les taux n'ont pas été abordés et ce volontairement car la Communauté de Communes ne s'est pas encore prononcée officiellement.

Pour mémoire :

Budget principal Commune de Quiberon

- dépenses d'investissement :	8 925 939,82 €
- recettes d'investissement :	8 925 939,82 €
- dépenses de fonctionnement :	13 977 305,00 €
- recettes de fonctionnement :	13 977 305,00 €
soit un total dépenses recettes de :	22 903 244,82 €

Budget annexe Campings

- dépenses d'investissement :	95 726,60 €
- recettes d'investissement :	95 726,60 €
- dépenses de fonctionnement :	643 381,61 €
- recettes de fonctionnement :	643 381,61 €
soit un total dépenses recettes de :	739 108,21 €

Budget annexe Port de pêche

- dépenses d'investissement : 1 032 628,88 €
- recettes d'investissement : 1 032 628,88 €

- dépenses de fonctionnement : 7 049 995,82 €
- recettes de fonctionnement : 7 049 995,82 €

soit un total dépenses recettes de : **8 082 624,70 €**

Budget annexe Mouillages

- dépenses d'investissement : 18 806,49 €
- recettes d'investissement : 18 806,49 €

- dépenses de fonctionnement : 44 714,80 €
- recettes de fonctionnement : 44 714,80 €

soit un total dépenses recettes de : **63 521,29 €**

Budget annexe Aérodrome

- dépenses d'investissement : 363 271,95 €
- recettes d'investissement : 363 271,95 €

- dépenses de fonctionnement : 541 162,35 €
- recettes de fonctionnement : 541 162,35 €

soit un total dépenses recettes de : **904 434,30 €**

Budget annexe Parking du Sémaphore

- dépenses d'investissement : 36 547,44 €
- recettes d'investissement : 36 547,44 €

- dépenses de fonctionnement : 649 570,79 €
- recettes de fonctionnement : 649 570,79 €

soit un total dépenses recettes de : **686 118,23 €**

Budget annexe Zone Artisanale 6^{ème} Tranche

- dépenses d'investissement : 1 092 373,84 €
- recettes d'investissement : 1 092 373,84 €

- dépenses de fonctionnement : 1 207 383,84 €
- recettes de fonctionnement : 1 207 383,84 €

soit un total dépenses recettes de : **2 299 757,68 €**

M. LE GOFF présente ensuite des subventions.

4°) SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET AUX ASSOCIATIONS DIVERSES

<u>Associations patriotiques</u>	2013	2014
A.M.M.A.C.	150,00	150,00
A.O.O.M.M.	150,00	150,00
Section Officiers Mariniers de la Presqu'île	150,00	150,00
U.F.A.C	150,00	150,00

F.N.A.C.A.	150,00	150,00
Comité d'entente (cérémonie du 11 novembre)	668,00	668,00
Le souvenir français	80,00	80,00

Nouvelle demande

ONAC organisation du concours national 2014 de la résistance et de la déportation.

<u>Associations diverses</u>	2013	2014
Comice agricole	887,00	887,00
Pensionnés de la Marine Marchande	150,00	150,00
L'Agapanthe	1 200,00	1 200,00
Amicale des donneurs de sang	150,00	150,00
SNSM	5 000,00	5 000,00
Ecole du chat de quiberon	150,00	150,00

Nouvelles demandes

Bretagne Vivante SEPNB

Eau et Rivières de Bretagne

Solidarité Paysans du Morbihan

Avel Nevez Film (projet de documentaire vidéo sur la pêche)

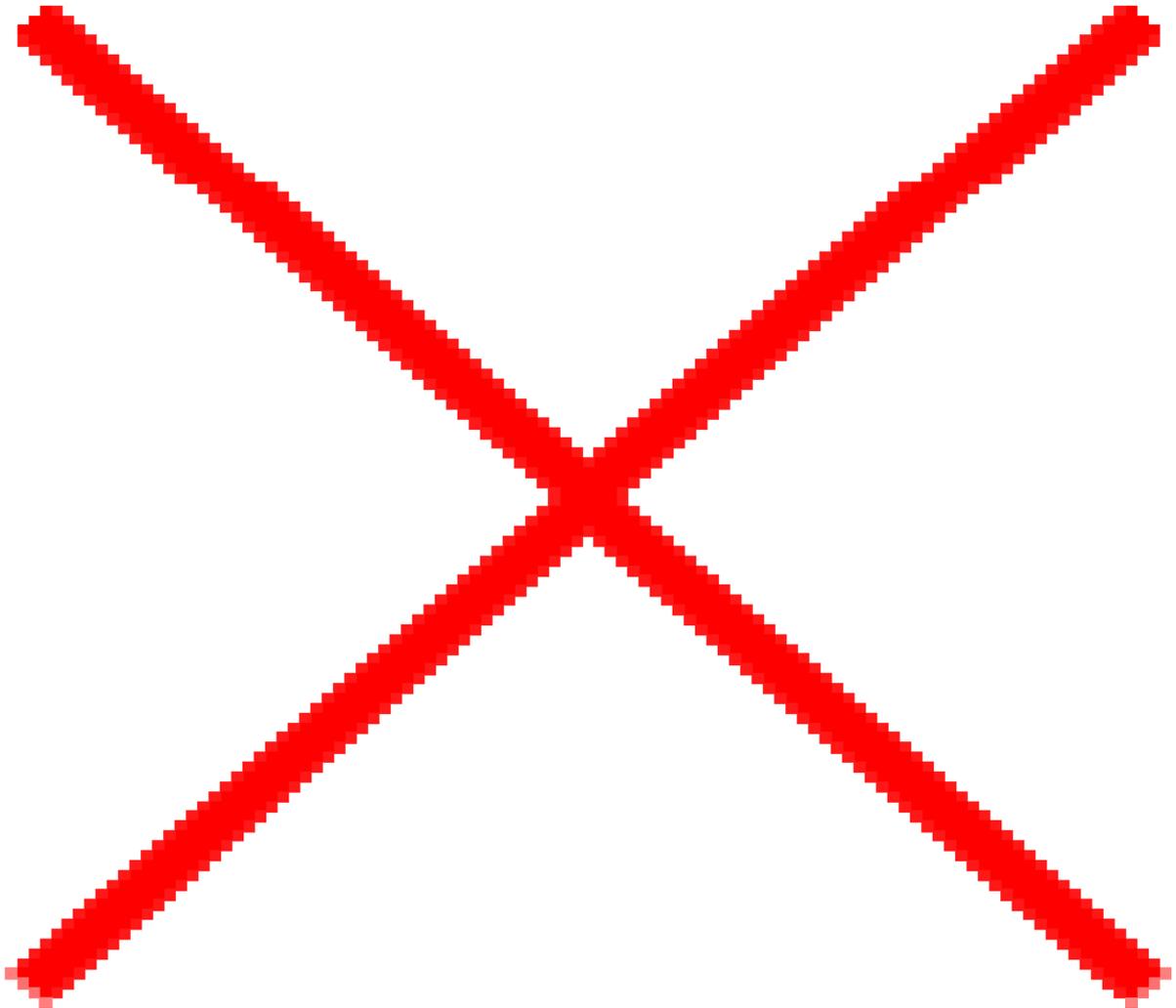
Ass de secourisme de la presqu'île de Quiberon

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces demandes à l'exception des nouvelles.

Adopté à l'unanimité.

M. LE GOFF passe ensuite la parole à M. CHELIN pour les subventions à caractère social.

M. Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir rajouter cette question qui n'était pas à l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité.



Propositions Adoptées à l'unanimité.

M. BELZ passe la parole à Mme POUILLET pour les subventions scolaires et

culturelles.

5°) SUBVENTIONS SCOLAIRES ET CULTURELLES

Il est demandé au Conseil municipal de valider les subventions scolaires et culturelles qui ont été proposées par la commission Education Culture Jeunesse Communication dont le détail est le suivant :

Pour les subventions scolaires dans le cadre du contrat d'association :

	2013	2014
Maternelle	1 199,33 €	1 241,94 €
Primaire	589,21 €	564,41 €

Pour les autres subventions scolaires :

ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2014

	<u>2013</u>	Subvention demandée <u>2014</u>	Subvention proposée <u>2014</u>
Coopérative scolaire collège Sainte-Anne	/		500,00
Foyer socio-éducatif collège Beg Er Vil	/	500,00	500,00
Collège Ste-Anne (forfait voyage)	500,00		500,00
Collège Beg Er Vil (forfait voyage)	500,00		500,00
Arbre de Noël des écoles maternelles par élève quiberonnais	11,00		11,00
Total	1 078,00		

Ecole primaire Ste Anne St-Clément
(23 élèves à Paris)

par élève	134,00	demande d'augmentation de 10 à 15 €/enfant	140,00
Total	3 350,00		3 220,00

Ecole primaire Jules Ferry (classe de neige)			
par élève	134,00	/	140,00
Total	6 164,00	/	
Accueil de loisirs	8 500,00	8 000,00	8 000,00
Chambre des métiers Morbihan (12 apprentis)			
par apprenti	15,00	50,00	20,00
Total	165,00	600,00	240,00
Chambre des métiers Finistère			
par apprenti	15,00	pas de demande	0,00
Total	15,00		
Collège Le Verger participation			
voyage 1 élève	50,00	pas de demande	0,00
Total	20 322,00		

NOUVELLES DEMANDES

Subvention proposée 2014

Chambre des métiers Ille-et-Vilaine (1 apprenti)	20,00
Lycée d'enseignement professionnel rural privé Ker Anna – Kervignac (1 élève)	20,00
Bâtiment CFA Morbihan (3 apprentis)	0,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES 2014

Subvention Subvention

	<u>2013</u>	demandée <u>2014</u>	proposée <u>2014</u>
Culture et Patrimoine de la Presqu'île			
-fonctionnement	490,00	490,00	490,00
-remboursement frais d'exposition	650,00	1 932,58	1 933 ,00
Foyer Laïque Quiberonnais			
-culture	876,00		876,00
-accordéon bombarde par élève			
accordéon bombarde total			
Les Têtes en l'ère	800,00	pas de demande	0,00
Comité de jumelage			
-fonctionnement	2 300,00	5 500,00	2 300,00
-subvention exceptionnelle			
Un Orgue à Quiberon	350,00	350,00	350,00
Bridge Club de la presqu'île	350,00	350,00	350,00
Organisation Musicale	450,00	450,00	450,00
Le Ciné			
-fonctionnement	500,00	3 000,00	500,00
-subvention exceptionnelle	500,00		1 500,00
Kermorvan Atao (financement du branchement provisoire EDF)	279,87	203,85	203,85
Kadoudal drum and bugle corps			
-fonctionnement	6 000,00	6 000,00	6 000,00
-action spécifique : compétition européenne			
Les Chevalets de la Peinture	/	200,00	400,00
Les Chevalets de la Peinture (subvention non inscrite en 2013 à prévoir en 2014)		200,00	
Diapason Bretagne, Quiberon		1 337,00	450,00
Diapason Bretagne, Quiberon (achat de matériels - convention)			850,00
Douar Alré	4 000,00	pas de demande	
Les 3 fromages (si concert organisé)	/	2 000,00	2 000,00

cet été)

Total 17 995,87

Nocturnes littéraires (montant 3 500 € inscrit au budget communication)

	Subvention demandée 2014	Subvention proposée 2014
<u>NOUVELLES DEMANDES</u>		
J'aime Quiberon	1 500,00	500,00
Abs Drums&Co	380,00	350,00
Radio Bro Gwened	montant non précisé	0,00
Loisirs et culture		1 000,00
TOTAL		20 502,85

Mme CLARISSE souligne qu'elle avait demandé à Kermorvan Atao pourquoi ils ne voulaient pas de subvention et la présidente lui a répondu que ce n'était pas nécessaire qu'avec les cotisations et les entrées en recettes ils s'en sortaient. Pour Mme CLARISSE c'est la preuve que des associations peuvent faire beaucoup de choses sans forcément avoir besoin de subvention.

M. BELZ : « Je les ai félicité car effectivement ils font beaucoup d'activités sans jamais rien demander. ».

Mme CLARISSE : « Pour Loisirs et culture » on a décidé de proposer une subvention car 45% des adhérents sont quiberonnais. »

Propositions adoptées à l'unanimité.

Le Maire passe la parole à M. PICARD.

6°) **SUBVENTIONS SPORTIVES**

Il est demandé au Conseil municipal de valider les subventions sportives qui ont été proposées par la commission Sports Animations, dont le détail est le suivant :

ASSOCIATIONS	SUBV 2013	SUBV 2014	Différence
ASNQ : ECOLE SPORT + LOISIRS	2 250	2 684	434

BADMINTON QUIBERON	228	92	-136
CLUB SUBAQUATIQUE QUIBERONNAIS	118	135	17
CLUB TRIATHLON QUIBERON	559	608	49
FERGHANA (équitation)	1 860	1 915	55
FFCT VELO SPORT QUIBERONNAIS	518	457	-61
FOOTBALL CLUB QUIBERON ST PIERRE	6 790	6 910	120
FOYER LAIQUE QUIBERONNAIS (judo + danse)	3 047	2 820	-227
GOLF CLUB DE LA PRESQU'ILE	0	1 669	1 669
KIBEREN ARCHERIE	0	164	164
LA BOULE QUIBERONNAISE	285	360	75
LA CALECHE (poney)	1 354	1 212	-142
OCEAN SPORTING CLUB (tennis)	3 487	2 599 + 72	-888
PILOTINS BASKET PRESQU'ILE QUIBERON	2 959	2 585	-374
PRESQU'ILE KITE CLUB	320	316	-4
PRESQU'ILE TENNIS DE TABLE	531	700	169
QUIBERON AIR CLUB	1 641	1477 +1641 (2013)	-164
QUIBERON PETANQUE	387	420	33
SHUGYOSHA (judo)	1 652	1 925	273
SILLAGES (kayak)	216	172	-44
STE CYNEGETIQUE (chasse)	334	225	-109
STE DE TIR DE QUIBERON	329	475	146
WAIKOKAI KENDO	2 034	1 764	-270
ASS. SPORTIVE COLLEGE BEG ER VIL	902	902	0
ASS. SPORTIVE COLLEGE STE ANNE (ASSAQ)	902	902	0
ASS. ECOLE PRIMAIRE ST ANNE ST CLEMENT	516	516	0
USEP ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	516	516	0
ASNQ : REGATES (opti-laser-raid cata-420..)	5 000	5 000	0
ASNQ : INVESTISSEMENT (6 cata 14 pieds + 1 camionnette occas)	12 000	12 000	0
ASNQ : VOILE SPORTIVE	9 000	9 000	0

ASNQ : VOILE SCOLAIRE	28 769	28 769	0
ASNQ : FONCTIONNEMENT ECOLE VOILE	10 000	10 000	0
YCQ : REGATES (ECHAPPEE + TWENTIES'CUP + 3 PHARES)	5 000	5 000	0
YCQ : SUBV EXCEPT INVEST (matériel + loyer sagemor)	5 000	5 000	0
APPH (ass. plaisanciers port haliguen)	200	200	0
PAHB (pays d'Auray handball)	1 000	1 000	0
TRIATHLON	8 500	8 500	0
TRIATHLON (championnat de France Grand prix élite)	0	25 000	25 000
FERGHANA (concours hippique régional)	1 525	1 525	0
AEROSPORT (parachutisme trophée quib)	1 000	1 000	0
GOLF CLUB DE LA PRESQU'ILE (golf grand prix ville Quiberon)	1 525	1 525	0
QUIBERON PETANQUE (grand prix + triplettes)	1 525	2 500	975
FOOTBALL CLUB QUIBERON ST PIERRE (fête de la sardine)	3 000	3 000	0
PILOTINS BASKET PRESQU'ILE QUIBERON (subv excep + petit car)	1 500	1 500	0
THEO ET NATHAN SICALLAC (niveau international kite surf)	500	1 000	500
ALIZEE GADEL (niveau international voile)	500	500	0
LES FOULEES DU LARGE	0	500	500
	129 279	157 101	27 760

M. PICARD propose de rajouter 72 € à l'ocean sporting club car ils doivent effectuer un contrôle technique du bâtiment et sont pénalisés financièrement pour cette raison.

M. PICARD : « Quand on regarde ce qui se passe à Lorient, Ploemeur ou d'autres communes, on ne peut pas dire qu'à QUIBERON on ne donne pas de belles subventions. »

M. LE GOFF : « Je ne voudrais pas que l'on se quitte en disant que l'on ne fait rien pour les associations ».

M. BELZ : « Je vais à toutes les A.G. et je n'entends jamais les associations se plaindre de leur subvention. »

Propositions adoptées à l'unanimité.

M. BELZ passe la parole à M. LE ROUX

7°) PARCELLE KERNÉ - M. ET MME THOMAS

Par courrier en date du 02 juillet 2013, M. et Mme THOMAS ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie du Domaine public (environ 12 m²) jouxtant leur propriété cadastrée BL 198.

Par courrier en date du 13 septembre 2013, la commune leur fait part de l'avis favorable de la commission urbanisme, environnement, habitat et citoyenneté du 31 juillet 2013 à condition qu'une largeur suffisante de trottoir soit maintenue et que l'aménagement ultérieur de cette parcelle (muret de clôture) permette toujours le stationnement de leur véhicule.

Ils ont répondu favorablement à cette proposition par courrier en date du 24 septembre 2013. Cependant les membres de la commission ont constaté qu'une partie de votre propriété empiétait déjà sur le domaine public (au Nord ouest) pour environ 30 m².

Ainsi la commission urbanisme, environnement, habitat et citoyenneté du 29 Janvier 2014 leur a proposé de régulariser cette situation en achetant cette partie (environ 30 m²) en parallèle de la nouvelle acquisition (environ 12 m²), au prix de 100 € du m² soit environ 4 200€ pour les 42 m², la surface restant à préciser par document de géomètre. Il sera également précisé que ce terrain sera inconstructible, hormis la possibilité de réaliser la clôture pour laquelle une déclaration préalable sera nécessaire.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de déplacement du poteau incendie se situant sur la parcelle en question.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

M. BELZ ajoute : « *C'est le dernier conseil de ce mandat, on se reverra. Mais je voudrais vous dire, à vous qui m'avez loyalement accompagné, un simple merci, un merci sincère, pour toutes ces années au service de nos concitoyens. Je vous*

sais gré d'avoir fait preuve de ce qui pour moi est indiscutable en politique. Le besoin de courage, de sens du service public et du bien commun. De générosité dans les décisions, d'écoute des concitoyens, de discernement dans le vote des budgets, de franchise, de cohérence dans les propositions et de cohérence dans l'exercice du pouvoir. De la volonté de léguer une situation saine. De perception des enjeux, de disponibilité à l'imprévu, d'aptitude à trier les urgences, de renoncement, à voir vivre le résultat de ses efforts, de modestie devant la réussite et d'humilité devant l'échec. Merci, le travail continue je vous dis à bientôt. »

L'assemblée applaudit.

La séance est levée.

Le Maire,

J.M. BELZ